



CAMARGUE

DOSSIER DE PRESSE

Les Trophées 2014

Réserve de biosphère de Camargue



Coupe de la sagne au radeau

Reconnue par l'UNESCO en 1977 et étendue en 2006, la Réserve de biosphère de Camargue est portée conjointement par :



Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue sont soutenus financièrement par :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Contact Réserve de biosphère de Camargue :

Mme Manon Pierrel – 04 90 97 10 40 – ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr
et Mme Carole Toutain – 04 66 73 52 05 - toutain@camarguegardoise.com

Sommaire

Les Trophées 2014 de la Réserve de biosphère de Camargue

Le règlement des Trophées

La Réserve de biosphère de Camargue

Le réseau des Réserves de biosphère

Annexes

Soucieuse de concilier la préservation de la biodiversité avec le développement économique et social de son territoire, la Réserve de biosphère de Camargue organise les « Trophées 2014 ».

Ce concours destiné à aider des personnes physiques ou morales menant des projets concrets et participatifs met l'accent sur les relations entre l'homme et la nature.

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le 15 juin 2014.

Intéressées par la démarche, les Réserves de biosphère des Cévennes, de Fontainebleau et du Gâtinais, des Vosges du Nord, du Luberon-Lure et de l'Archipel de Guadeloupe, souhaitent adapter ce concours à leur territoire et en faire un événement national.

En 2014, les Trophées de la Réserve de biosphère s'inscrivent dans l'opération nationale portée par le réseau des Réserves de Biosphère français (MAB France) placé sous l'égide de l'UNESCO.

Les Trophées 2014 de la Réserve de biosphère de Camargue

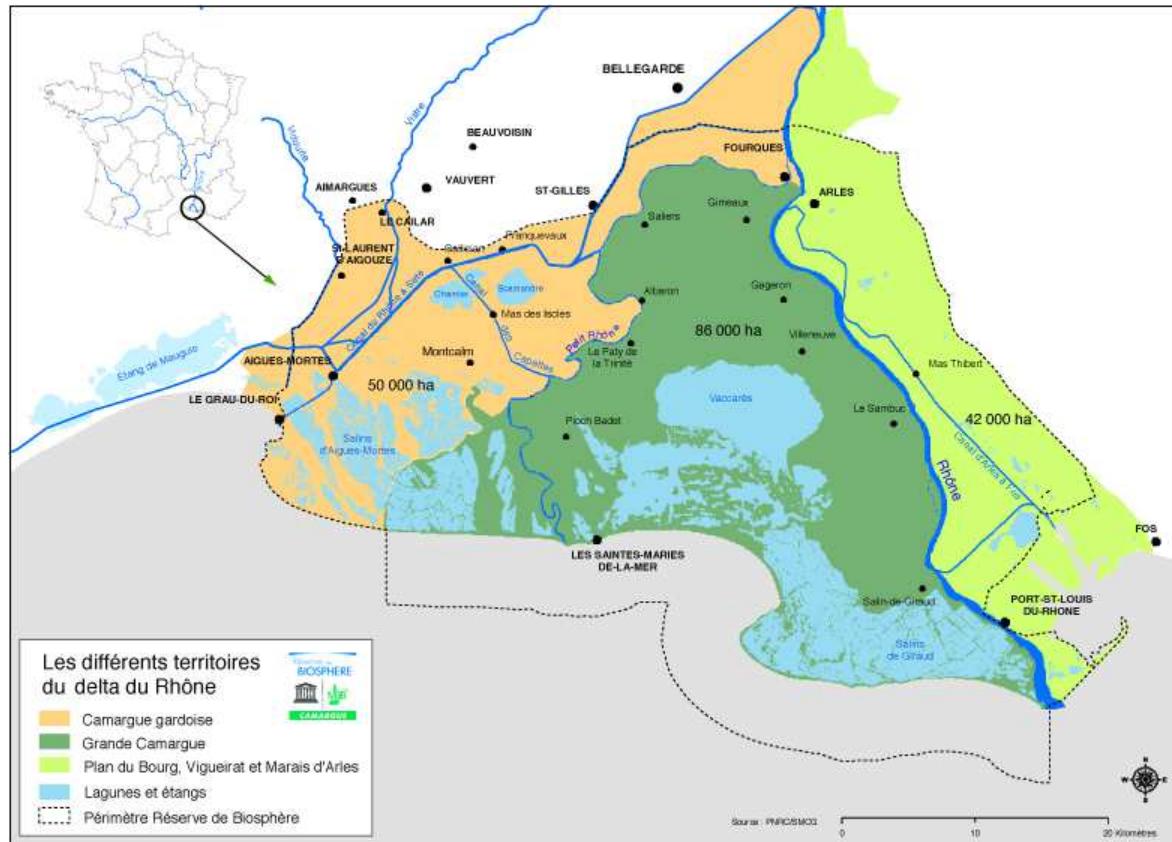
La Réserve de biosphère de Camargue, qui s'étend sur l'ensemble du grand Delta du Rhône, s'engage à préserver les richesses écologiques de son territoire tout en promouvant le développement économique et social de sa population en explorant de nouveaux modes de gestion des ressources naturelles garantissant leur pérennité. Pour mener à bien ce projet, la Réserve lance les « trophées 2014 », concours qui présente des projets intégrant les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

Les projets présentés doivent constituer des actions concrètes et participatives mettant l'accent sur les interactions entre l'homme et la nature dans le cadre des enjeux cités ci-dessus.

Ce concours est ouvert aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère de Camargue : collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises, particuliers, etc...

Désignés par un jury composé d'élus et de gestionnaires de Réserves de biosphère, les projets lauréats recevront chacun une dotation de 1 000 € pour leur mise en œuvre ou leur valorisation.

Cette aide concrète permettra à chacun des lauréats d'encourager la bonne mise en œuvre de son projet et d'accompagner son amélioration continue en facilitant la réalisation d'actions concrètes en faveur du développement durable. De plus, cette aide permettra d'accélérer la finalisation du projet et aidera à sa valorisation et à sa communication large, afin de partager les bonnes pratiques afférentes au projet et de les transposer à d'autres projets en cours de réflexion, à d'autres territoires.



Le règlement des Trophées

Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue apporteront leur soutien aux initiatives et aux projets exemplaires en cours de réalisation ou réalisés. Ils récompenseront quatre d'entre eux avec le versement d'une dotation qui s'élèvera à 1000€.

Cette aide représentera ainsi un véritable tremplin pour la bonne continuité du projet et la valorisation de celui-ci en termes de respect des valeurs de la Réserve de biosphère.

Les thématiques ci-dessous sont autant de catégories pour lesquelles les candidats peuvent concourir :

1. Diversité et qualité des milieux / Qualité et valorisation des ambiances paysagères du territoire,
2. Gestion de l'eau et des milieux naturels exploités,
3. Conservation des écosystèmes / respect des espèces et de leur patrimoine génétique,
4. Lien social et intergénérationnel,
5. Croisement des regards et des différents domaines d'activités présents sur le territoire / échanges continus entre Science et Sociétés,
6. Savoir-faire et savoir vivre en Camargue.

Les dossiers sélectionnés feront l'objet d'une audition par un jury en septembre 2014. Les lauréats recevront la dotation de 1000 € à l'occasion d'une manifestation locale.

Une délégation de la Réserve de Biosphère Camargue se rendra à Paris en octobre 2014 à l'Unesco pour une valorisation des projets sélectionnés.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur les sites internet du Parc naturel régional de Camargue et du Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise :

<http://www.parc-camargue.fr> ou <http://www.camarguegardoise.com>

Date limite de dépôt des candidatures : le 15 juin 2014.

Les Trophées concernent les 17 communes de la Réserve de biosphère de Camargue citées ci-après :

Zone centrale et tampon : Arles, Saint Gilles, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, le Grau-du-Roi, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert, Le Cailar, Aigues-Mortes, Aimargues et Beauvoisin.

Zone de transition : Fos-sur-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Beaucaire, Fourques, Bellegarde et Fontvieille.

La Réserve de biosphère de Camargue

Reconnue par l'UNESCO en 1997 et étendue en 2006, la Réserve de biosphère de Camargue s'engage à préserver les milieux naturels cultivés ou aménagés au regard de l'évolution du foncier et de la démographie, des nouvelles pratiques de loisirs, de l'avenir de l'élevage extensif, de l'agriculture et de la saliculture ainsi que du redéploiement des activités industrielles du port de Fos.

Cette volonté de maintenir l'équilibre homme/nature se traduit par la mise en place de programmes de contractualisation avec les acteurs économiques du territoire et de conservation sur des espaces naturels protégés.

Etendue sur plus de 193 000ha, la Réserve de biosphère de Camargue, à cheval sur les régions du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte-D'azur et des départements du Gard et des Bouches du Rhône comprend 17 communes, dont la majorité réparties sur les territoires du Parc naturel régional de Camargue et du Syndicat mixte de protection et de gestion de la Camargue gardoise.

Ce territoire compte 110 000 personnes l'hiver et près de 220 000 en période estivale.

La coordination de la Réserve est assurée par un comité opérationnel composé de représentants du Parc naturel régional de Camargue et du Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise.

Le réseau des Réserves de biosphère

On dénombre en début 2014, 621 Réserves de biosphères réparties dans 117 pays, dont 12 sites transfrontaliers.

La France en dénombre 13, les Marais Audomarois, le Bassin de la Dordogne, les Cévennes, la Commune de Fakarava, les Vallées du Fango, Fontainebleau et Gâtinais, l'Archipel de Guadeloupe, les Iles et la Mer d'Iroise, le Luberon-Lure, le Mont-Ventoux, le Mont-Viso, les Vosges du Nord et la Camargue (delta du Rhône).

Les Réserves de biosphère constituent des sites d'expérimentation du programme l'Homme et la biosphère « MAB » (*Man and Biosphere*), programme qui propose de travailler sur des politiques de protection de la nature intégrant la prise en compte du vivant dans les activités humaines.

Afin d'y parvenir, les Réserves s'engagent à mettre en place un modèle de gestion répondant à de grands objectifs dont :

- La conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de leur variabilité génétique.
- La promotion d'une économie durable en partenariat avec la population locale.
- La construction d'une logistique pour la recherche, la surveillance, la formation et l'éducation.

Les Réserves de biosphère françaises sont coordonnées par le comité français du MAB. Celui-ci anime et conforte le réseau national de Réserves de biosphère en assurant la liaison entre les communautés françaises et internationales intéressées par le programme (scientifique, éducative, de la gestion et de la conservation de la biodiversité) et en développant des coopérations internationales dans ce cadre.

Annexes

-Dossier de candidature Trophées Camargue 2014

-Règlement du concours Trophées Camargue 2014

Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue

2014

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour tout renseignement :
Manon Pierrel au Parc de Camargue
ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr

Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue sont soutenus financièrement par :

Identité et coordonnées

Nom ou Raison sociale :

(Entourez votre réponse) : Personne physique - Entreprise - Etablissement scolaire -

Association - Collectivité - Autre - (Précisez) :

.....
Secteur(s) et filière(s) d'activité(s) :

Nombre de personnes impliquées dans le projet (salariés, adhérents, élèves, etc. - précisez)

.....
Nom et prénom du responsable du projet :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Site internet :

Dans quel(s) domaine(s) des catégories du concours placez-vous vos activités ?

1. Qualité des milieux / Qualité des ambiances paysagères

.....

2. Gestion de l'eau / gestion des milieux naturels

.....

3. Conservation des écosystèmes / respect des espèces

.....

4. Lien social et intergénérationnel

.....

5. Croisement des regards / Echanges continus entre Science et Sociétés

.....

6. Savoir-faire et savoir-vivre

Expression libre

Expliquez en quelques lignes quelles sont les raisons, motivations qui accompagnent votre candidature au concours des Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue

TITRE du projet :

.....

Description du projet :

Décrivez en quelques lignes votre projet. En quoi votre projet répond aux critères de sélection des Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue.

Niveau d'avancement du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Calendrier prévisionnel du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Budget affecté au projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Facultatif

Actions de valorisation et de communication prévues ou en cours de réalisation sur le projet :

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence des Trophées de la Réserve de biosphère ?

A, , le 2014

Signature (et cachet éventuel)
(Valant acceptation du règlement)



Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue

2014

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Pour tous renseignements :
Manon Pierrel au Parc de Camargue
ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr

Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue sont soutenus financièrement par :



Reconnue par l'Unesco en 1977 et étendue en 2006 à l'ensemble du territoire du Delta du Rhône, la Réserve de biosphère de Camargue a pour vocation de favoriser la prise en considération des relations entre l'homme et la nature par les acteurs du territoire dans leurs différents domaines d'activités.

Un travail de définition collective des enjeux essentiels de ce territoire a été réalisé en 2009 dans le cadre de l'écriture du Petit Atlas illustré "Mieux connaître la Réserve de biosphère de Camargue - Delta du Rhône". La diversité des ambiances paysagères, la dynamique littorale, la géomorphologie, la thématique de la gestion collective du drainage agricole, l'état de l'occupation du sol, le patrimoine naturel, les principaux usages et activités sur le delta sont autant de thématiques traitées et cartographiées dans cet ouvrage.

Afin de mieux faire connaître la Réserve de biosphère de Camargue, et tendre vers une plus grande appropriation de ces enjeux et de ces objectifs par les acteurs locaux, le concours des « Trophées 2014 » de la Réserve de biosphère de Camargue est lancé à l'échelle du territoire du Delta du Rhône. A travers ces Trophées, la Réserve de biosphère souhaite apporter son soutien à des initiatives et projets exemplaires visant à une prise en compte des grands enjeux identifiés sur son territoire. Elle encouragera le développement de projets et d'actions alliant l'écologie aux enjeux socio-économiques d'aujourd'hui.

Au nombre de 6, les grands enjeux constituent les catégories identifiées du concours :

- ❖ *Maintenir et valoriser la diversité et la qualité des milieux et des ambiances paysagères du territoire,*
- ❖ *Comprendre et participer aux enjeux existant autour de la gestion de l'eau et des milieux naturels exploités,*
- ❖ *Participer à la conservation des écosystèmes, et développer des projets dans le respect des espèces et de leur patrimoine génétique,*
- ❖ *Favoriser le lien social et intergénérationnel sur le territoire,*
- ❖ *Encourager le croisement des différents domaines d'activités présents sur le territoire, ainsi que les échanges continus entre Science et Sociétés,*
- ❖ *Valoriser et faire vivre les savoir-faire Camarguais.*

En premier lieu, le concours offre à ces lauréats une véritable vitrine de reconnaissance et une bonne visibilité pour les projets soutenus, à l'échelle du territoire du Delta du Rhône. La Réserve de biosphère de Camargue souhaite accompagner et renforcer les projets lauréats en facilitant l'émergence des dynamiques de mise en réseau et d'échanges d'expériences entre les acteurs de Camargue et plus largement avec les acteurs du réseau Français des Réserves de biosphère. Ce concours donne ainsi l'opportunité aux différents acteurs locaux de présenter leurs projets, en leur permettant tout autant d'assurer la continuité, la valorisation et/ou la promotion de leurs actions.

De plus, les quatre premiers lauréats recevront chacun une dotation de 1000€. Une aide concrète et substantielle qui permettra à chacun des lauréats :

- ✓ d'encourager la bonne mise en œuvre de leur projet,
- ✓ d'accompagner son amélioration continue en facilitant la réalisation d'actions concrètes en faveur du développement durable,
- ✓ d'accélérer sa finalisation,
- ✓ d'aider à sa valorisation, et à sa communication large dans l'idée de partager les bonnes pratiques afférentes au projet et de les transposer à d'autres projets en cours de réflexion, à d'autres territoires.

Le présent concours est ouvert uniquement aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère de Camargue : collectivités, établissements scolaires, associations, particuliers, entreprises....

(La liste des communes concernées est disponible en annexe).

Par le présent concours, la Réserve de biosphère entend encourager la réalisation de projets exemplaires en matière de développement durable, d'inventivité et de créativité en faveur d'un territoire d'une grande valeur patrimoniale. Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif d'une amélioration continue des relations entre l'homme et la nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

Article 1 - Objet

Les Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue apporteront leur soutien à des initiatives et des projets exemplaires en cours de réalisation ou réalisés. Ils récompenseront quatre d'entre eux avec le versement d'une dotation, qui s'élèvera à 1000€. Elle devra représenter un véritable tremplin pour la bonne continuité du projet, et la valorisation de celui-ci en termes de respect des valeurs de la Réserve de biosphère.

Les thématiques ci-dessous sont autant de catégories pour lesquelles les candidats peuvent concourir :

1. *Diversité et qualité des milieux / Qualité et valorisation des ambiances paysagères du territoire,*
2. *Gestion de l'eau et des milieux naturels exploités,*
3. *Conservation des écosystèmes / respect des espèces et de leur patrimoine génétique,*
4. *Lien social et intergénérationnel,*
5. *Croisement des regards et des différents domaines d'activités présents sur le territoire / échanges continus entre Science et Sociétés,*
6. *Savoir-faire et savoir vivre en Camargue.*

Article 2 – Dépôt des dossiers de candidature

Les participants peuvent demander un dossier d'inscription à :

Manon Pierrel : ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr

Ou le télécharger sur les sites internet,

du **Parc naturel régional de Camargue** :

www.parc-camargue.fr/newsletter/inscription_trophees_reserve_biosphere.pdf

du **Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise** :

www.camarguegardoise.com

Documents livrables :

Le dossier de candidature comprendra :

- le formulaire de candidature,
- le règlement du concours daté et signé,

Une fois complété, le dossier devra être envoyé **au plus tard le 15 juin 2014 minuit inclus**, la date et l'heure des courriers électroniques ou papiers faisant foi.

- Sous format électronique à l'attention de **Manon Pierrel** : ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr
- Sous format papier par courrier ou à déposer, à l'une des deux adresses suivantes :

| | |
|---|---|
| <i>Centre du Scamandre</i> <i>Route des Iscles - Gallician</i> <i>30600 Vauvert</i> | <i>Parc naturel régional de Camargue</i> <i>Mas du Pont de Rousty</i> <i>13 200 Arles</i> |
|---|---|

Toute demande d'informations complémentaires est à adresser à Manon Pierrel au Parc de Camargue.

Article 3 : Selection, dotation

Les projets seront présélectionnés sur dossier.

Les critères de sélection (**en gras** les critères indispensables) :

- **Renforcement des liens homme / nature,**
- **Lien du projet avec le territoire,**
- **Intérêt au regard des thématiques identifiées plus haut,**
- **Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur,**
- **Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué,**
- Réalisation technique du projet et pertinence de la réflexion,
- **Originalité et caractère innovant du projet,**
- **Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques,**
- Création de lien social,
- Valorisation de savoir-faire spécifiques au territoire.

Les dossiers sélectionnés feront ensuite l'objet d'une audition par un jury. Jury qui se réunira courant le mois de septembre 2014.

Article 4 : Communication

Les gagnants du concours seront invités à participer à une manifestation organisée par le Réseau national des Réserves de biosphère à l'UNESCO à Paris.

Les 4 projets lauréats seront présentés à l'occasion d'une rencontre inter réserves dans le cadre du projet des Réseaux des "écoacteurs" des Réserves de biosphère de Camargue, du Mont Ventoux et de Fontainebleau et du Gâtinais.

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo de la Réserve de biosphère et à mentionner celle-ci dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la médiatisation des évènements.

Article 5 : Nature et remise des prix

Montant des prix distribués par les institutions engagées :

- Parc naturel régional de Camargue : 3 x 1000 €
- Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise : 1 x 1000 €

Les porteurs des projets distingués par le jury, se verront remettre un trophée lors d'une cérémonie dédiée.

Article 6 - Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 7 - Jury

Le jury sera composé de personnalités, d'élus et de techniciens de la Réserve de biosphère de Camargue. Il examinera chacun des dossiers présélectionnés. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Les projets devront avoir une réalité de mise en œuvre ou de valorisation dans l'année suivant la remise du prix.

Composition du jury :

- 1 membre du Comité de gestion de la Réserve de biosphère,
- 1 membre du Comité scientifique de la Réserve de biosphère,
- le président du Comité scientifique de la Réserve de biosphère,
- le président du Syndicat Mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise,
- le président du Parc naturel régional de Camargue,
- le directeur du Syndicat Mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise,
- le directeur du Parc naturel régional de Camargue,
- les co-animateurs de la Réserve de biosphère,
- 1 représentant du MaB France,
- 1 élu du comité syndical du Syndicat Mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise,
- 1 élu du comité syndical du Parc naturel régional de Camargue.

Le jury sera chargé d'examiner les dossiers présélectionnés qui lui seront soumis. L'examen s'appuiera sur une grille d'évaluation qui intégrera principalement les critères de l'article 3 de ce présent règlement. Ainsi que sur l'analyse de l'état d'avancement du projet et de sa faisabilité concrète.

Article 8 - Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 - Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure, les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Article 10 - Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable.

Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

Établi à Arles, le 20 février 2014.

Annexe

Liste des 17 communes concernées par le concours des Trophées de la Réserve de biosphère de Camargue.

Zone centrale et tampon : Arles, Saint Gilles, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, le Grau-du-Roi, Saint-Laurent-d'Aigouze; Vauvert, Le Cailar, Aigues-Mortes, Aimargues et Beauvoisin.

Zone de transition : Fos-sur-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Beaucaire, Fourques, Bellegarde et Fontvieille.